

Interpellation déposée par le Groupe PS & Allié-es à la séance du Conseil communal du 26 août 2025

« Mesure d'austérité cantonale : Quel impact sur la population de Blonay-Saint-Légier »

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, chers collègues

Cet été, le Conseil d'État vaudois a annoncé des mesures d'austérité dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 et dans ce contexte d'assainissement de la situation financière du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a annoncé, le mois dernier, des réductions de subventions pour les partenaires de la Direction Générale de la Santé.

Ces mesures, largement diffusées et commentées dans la presse et les réseaux sociaux, nous préoccupent, particulièrement en ce qui concerne les impacts directs et indirects que ces réductions de subventions pourraient avoir pour la population de Blonay — Saint-Légier. Par exemple, pour la fondation Rive-Neuve située sur le territoire de notre commune, cela représente une baisse des subventions d'environ 70% dès 2026, l'équivalent de 10 EPT.

Aussi, nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) La Municipalité s'est-elle positionnée par rapport aux annonces concernant Rive-Neuve ?
- 2) La Municipalité a-t-elle accès aux critères ayant mené à ces décisions concernant Rive-Neuve ? Si oui, quels sont-ils ?
- 3) Pouvez-vous fournir un inventaire des services communaux et des domaines de compétence de la Commune et de la région qui dépendent directement de subventions cantonales (nature des subventions, montants 2024–2025, part du budget communal concernée) ? Si non, pourquoi ?
- 4) Qu'est-ce que la Municipalité compte mettre en place pour préserver la qualité des divers services de santé de la commune et de la région ?
- 5) La Municipalité a-t-elle réalisé ou prévu une analyse d'impact, avec des scénarios chiffrés des mesures d'austérité cantonales sur notre budget 2026 et sur les prestations communales à la population ?

En vous remerciant pour l'attention porté à cette interpellation et pour les réponses écrites que vous y apportez.

lu on

Marisa Gullo-Ott